

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 mars 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

Sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

20-03-067

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

12.5 – ~~Gratuité de salle~~ Aide financière – Cercle des Fermières

ADOPTÉE

20-03-068

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 et de la séance extraordinaire du 17 février 2020.

ADOPTÉE

Procès-verbal de correction – Résolution 19-12-459 – dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 19-12-459.

20-03-069

Congrès UMQ

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le maire Gilles Fortier et le directeur général Mario Juare représentent la Ville au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec à Montréal du 20 au 22 mai 2020.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

20-03-070

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11-02-2020 au 08-03-2020 349 486,51 \$
- nos M2022 à M2036 & A48314 à A48338
- dépôts salaires des périodes 2020-06 à 2020-10

ADOPTÉE

20-03-071

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 09-03-2020 258 733,43 \$
nos A48339 à A48382 & A48384 à A48471

Chèque annulé :

- En date du 09-03-2020 (126,19 \$)
nos A48383

ADOPTÉE

20-03-072

Recouvrement de taxes dues

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages des clients suivants :

Client	Matricule immeuble	Montant dû au 9 mars 2020
no 4916	9814-97-3891-0-000-0000	3 882,11 \$
no 5168	9815-01-2282-2-000-0000	1 997,53 \$
no 7165	9309-41-3243-3-000-0000	2 594,56 \$
no 7165	9409-69-1487-7-000-0000	21,61 \$
no 7642	9609-51-5580-8-000-0000	2 366,45 \$
no 7733	9814-67-0531-8-000-0000	2 602,81 \$
no 7935	9712-69-8715-1-000-0000	977,25 \$
no 7935	9712-89-6758-1-000-0000	820,57 \$

ADOPTÉE

20-03-073

Adoption du règlement no 2020-368 Modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 10 février 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-368 Modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.*

ADOPTÉE

Rapport des activités en vertu du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier 2019 – dépôt

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (ch. E-2.2)*, la trésorière dépose devant le conseil séance tenante un rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la LERM et transmet ce rapport au Directeur général des élections.

20-03-074

Mandat UMQ – Recrutement d'une directrice ou d'un directeur des ressources humaines

ATTENDU l'offre de service détaillée présentée;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de confier le mandat pour le recrutement, l'évaluation des candidatures et la sélection d'une directrice ou d'un directeur des ressources humaine au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, au montant approximatif de 7 800 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'aux conditions énumérées à l'offre de service;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document nécessaire à ce mandat.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

Suspension d'un employé – remis à la prochaine séance

20-03-075

Démissions d'employés

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Caroline St-Hilaire du poste de brigadière scolaire en date du 28 février 2020 et de monsieur Karl Sévigny du poste de pompier en date du 6 mars 2020.

ADOPTÉE

20-03-076

Demande de congé sabbatique

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder une année sabbatique à monsieur Stéphane Lambert, pompier, à compter du 11 février 2020.

ADOPTÉE

20-03-077

Congrès – Association des communicateurs municipaux du Québec

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise Sébastien Gingras, directeur des communications, à participer au colloque annuel de l'ACMQ qui aura lieu à Saint-Hyacinthe du 26 au 28 mai 2020;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès annuel, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

20-03-078

Congrès – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur de l'urbanisme et Dave Leclerc, directeur des travaux publics, à participer au congrès 2020 de la COMBEQ qui aura lieu à La Malbaie du 30 avril 2020 au 2 mai 2020;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

20-03-079

Congrès – Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay il est unanimement résolu que le conseil autorise Mario Juaire, directeur général, Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, à participer au congrès de la COMAQ qui aura lieu à La Malbaie du 27 au 29 mai 2020 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

20-03-080

Embauche d'une brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Joannie Jomphe-Brunet, en date du 3 mars 2020, au poste de brigadière scolaire.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

20-03-081

Protocole d'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie Victoriaville-Princeville

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des pouvoirs habilitants des dispositions de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) particulièrement de l'article 62, de la Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19), plus particulièrement des articles 468 et suivants;

ATTENDU QUE les municipalités participantes sont visées respectivement par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Arthabaska et de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties à l'entente de mettre en commun

leurs ressources en sécurité incendie par le biais d'une entente;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente mentionnée en rubrique. Cette entente est conclue pour une durée d'un an et se renouvelle selon les termes établis. Compte tenu de la nature de celle-ci, elle est à coût nul pour cette première année.

ADOPTÉE

20-03-082

Demande de l'UPA de l'Érable sur les inspections en prévention incendie

ATTENDU la résolution de l'Union des producteurs agricoles de l'Érable datée du 3 mars 2020 et la lettre de sa présidente Sabrina Caron datée du 6 mars 2020;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE l'adoption du règlement de modification visant à inclure l'obligation de se conformer aux correctifs exigés par le service de sécurité incendie au règlement 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies soit remise en septembre 2020;

QUE le service de sécurité incendie de la Ville de Princeville sursoie aux inspections obligatoires par le préventionniste jusqu'en septembre 2020.

ADOPTÉE

Adoption du règlement no 2020-369 Modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies – remis en septembre 2020

20-03-083

Règlement d'une retenue et d'une pénalité – AO18-VR-01

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 8 septembre 2018 en vertu de la résolution 18-09-350 de ce conseil;

ATTENDU les problèmes au niveau de la compaction soulevés par les ingénieurs au dossier, les dispositions au contrat relatives aux pénalités imposables au cocontractant;

ATTENDU les négociations ayant eu lieu dans le but de régler le contentieux;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

DE RATIFIER l'entente intervenue entre le cocontractant et la Ville le 24 février 2020 établissant une réduction de coût du contrat de 51 530,26 \$;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de 103 755,02 \$ à Construction et Pavage Portneuf pour le décompte progressif no 4 aux travaux susmentionnés.

DE FINANCER cette dépense à même *Règlement no 2018-332 décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12^e Rang EST, 11^e Rang OUEST, Chemin des pointes, 3^e Rang, Route St-Louis et 7^e Rang EST.*

ADOPTÉE

20-03-084

Bail – Guichet automatique Banque Nationale

ATTENDU la résolution 20-02-063;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer un bail de location à la Banque Nationale pour un emplacement dans l'immeuble sis au 101 St-Jacques Ouest pour l'opération d'un guichet automatique au coût de 6 000 \$, avant taxes, par année.

ADOPTÉE

20-03-085

Achat d'un dôme pour stockage extérieur au garage municipal

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer aux Industries Harnois Inc. le contrat d'achat et d'installation d'un EZ-dôme de 69 pieds par 40 pieds, comprenant les blocs de fondation, la quincaillerie et l'installation au garage municipal, au coût de 55 350 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée a même le fonds de roulement et remboursée en 6 versements égaux annuels de 9 685 \$.

ADOPTÉE

20-03-086

Vente d'une partie de terrain pour construction d'un immeuble résidentiel multifamilial

ATTENDU le projet d'édifice résidentiel multifamilial à être construit au Me Serge Bizier et que la Ville possède une partie du lot no 4 838 147 d'une superficie approximative de 14 000 pieds carrés sur lequel une portion d'un projet d'édifice résidentiel multifamilial empiète ;

ATTENDU qu'aucun usage n'est prévu par la Ville de cet immeuble et que la vente aiderait la réalisation d'un projet résidentiel ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de vendre une partie du lot no 4 838 147 à CBR Laser Inc. au coût de 35 000 \$, incluant les coûts de branchement aux services municipaux, plus les taxes applicables, et d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

20-03-087

Appui à Groupe Conseils Agro Bois-Francis – Projet de bassin versant de la rivière Bulstrode

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent s'investir dans l'application et le respect des bandes riveraines sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant est situé en partie sur le territoire de la ville de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE 48 des 240 entreprises agricoles du bassin versant sont situées sur le territoire de la ville de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE les actions résultant du projet de bassin versant de la rivière Bulstrode et le message véhiculé à travers celui-ci constituent un exemple pour toutes les entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QUE trois des principaux tributaires du bassin versant de la rivière Bulstrode situés sur le territoire de la ville de Princeville (le ruisseau Plante, le ruisseau Parent et la rivière l'Abbé) ont été analysés de 2017 à 2019 et présentent des taux de phosphore, de nitrate-nitrite et de matière en suspension en moyenne supérieurs aux normes établies;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bassin versant de la rivière Bulstrode vise à améliorer la qualité de l'eau et l'état des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bassin versant de la rivière Bulstrode est un projet collectif qui aura des répercussions sur plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les actions promues à travers le projet de bassin versant de la rivière Bulstrode sont des bonnes pratiques agroenvironnementales reconnues;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bassin versant de la rivière Bulstrode est géré par le Groupe Conseils Agro Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Conseils Agro Bois-Francis met en avant les bonnes pratiques agroenvironnementales qui doivent être réalisées dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Conseils Agro Bois-Francis s'investit auprès des entreprises du bassin versant dans la réalisation et l'application des bonnes pratiques agroenvironnementales;

CONSIDÉRANT QUE le projet a bien été expliqué aux élus du conseil municipal de la ville de Princeville;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu d'appuyer le projet de bassin versant de la rivière Bulstrode et de promouvoir le Groupe Conseils Agro Bois-Francis pour l'investissement et les actions réalisées pour le projet de bassin versant de la rivière Bulstrode.

ADOPTÉE

20-03-088

Tournoi de golf – Maison Marie Pagé

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que quatre personnes représentent la Ville à cette activité caritative le 9 juillet 2020 au Club de golf de Princeville au coût de 85 \$ par participant.

ADOPTÉE

20-03-089

Fondation CHSLD-CLSC de l'Érable – Activités 2020

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE deux personnes représenteront la Ville à la conférence qui aura lieu au Centre communautaire de Plessisville le premier avril 2020 au coût de 35 \$ par personne;

QUE quatre personnes représenteront la Ville au tournoi de Golf qui aura lieu au Club de golf de Plessisville le 5 juin 2020 au coût de 120 \$ par personne;

QUE deux personnes représenteront la Ville au souper-bénéfice qui aura lieu au Club de golf de Plessisville le 2 septembre 2020 au coût de 100 \$ par personne;

ADOPTÉE

20-03-090

Demande de gratuité de salle - Soirée des Pêcheurs 2020

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier la gratuité de salle pour la Soirée des Pêcheurs 2020 qui a eu lieu à la salle Pierre Prince le 29 février 2020.

ADOPTÉE

20-03-091

Demande d'aide financière – Société canadienne de la sclérose en plaques

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 100 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour leur campagne 2020.

ADOPTÉE

20-03-092

Demande d'aide financière – Association des personnes handicapées de l'Érable

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 200 \$ à l'APHÉ pour les supporter dans la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

20-03-093

Prêt d'équipement – Relais pour la Vie (vélos)

ATTENDU la demande de prêt d'équipement par monsieur Serge Barthell, président du Relais pour la vie de la MRC de l'Érable et l'engagement de ce dernier de se porter garant de l'équipement emprunté ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le prêt des vélos de *spinning* de la Ville à l'équipe Relais pour la vie de la MRC de l'Érable le 5 avril 2020.

ADOPTÉE

20-03-094

Adoption du règlement no 2020-370 décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de *règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière* déposé le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 10 février 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-370 décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière.*

ADOPTÉE

20-03-095

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-2001)

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-03-096

Adoption du second projet de règlement PRU2-2001 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit présenté, déposé et adopté le second projet de règlement PRU2-2001 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville.

Ce projet de règlement consiste notamment en :

- Agrandir la zone 4.12-M aux dépens de la zone 408-M;
- Ajout d'usage industriels complémentaires reliés au bois aux grilles 040-Av et 042-Av;
- Changement de la dominante de la grille 046-Av par 046-F;
- Changement de la dominante de la grille 276-Av par 276 Ad;
- Ajout de l'usage multifamilial et modification des normes d'implantation et à la grille 412-M;
- Ajout de l'usage « résidence de tourisme » à la grille 548-M;
- Ajout de l'usage « habitation tri familiale isolée » à la grille 608-M;
- Remplacement de l'article 277;

ADOPTÉE

20-03-097

Aide financière - Redistribution de l'excédent de la soirée de Noël 2019

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser le surplus de 269.99 \$ de l'activité bar de la fête de Noël des employés de la Ville à la Société d'Horticulture de Princeville, le tout à l'acquit de la Foire Bière Bouffe & Culture.

ADOPTÉE

Gratuité de salle - Pièce de théâtre amateur – remis à la prochaine séance

20-03-098

Aide financière - Album de finissants École Ste-Marie

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 75 \$ en échange d'une publicité d'une demie page dans l'album de finissants 2020 de l'École Ste-Marie.

ADOPTÉE

20-03-099

Aide financière - CPA Princeville

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser la somme de 100 \$ au Club de patinage artistique de Princeville en échange d'une visibilité dans le programme souvenir du spectacle de fin d'année qui aura lieu le 18 avril 2020.

ADOPTÉE

20-03-100

Aide financière - Cercle des fermières

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 2 500 \$ au Cercle des fermières de Princeville dans le cadre des festivités entourant la célébration de leur 100^e anniversaire de fondation.

ADOPTÉE

20-03-101

Gratuité de plateau sportif - Sébastien Bilodeau

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que d'accorder 150 minutes de temps de glace au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière à Sébastien Bilodeau pour la tenue d'une journée de hockey le 10 avril 2020.

ADOPTÉE

20-03-102

Gratuité de salle - Mouvement des femmes chrétiennes

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre Prince pour la tenue d'un congrès qui aura lieu le 6 mai 2020 entre 9h00 et 16h00.

ADOPTÉE

20-03-103

Aide financière - Marché donnez aux suivants

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser à la Société Canadienne du Cancer pour l'organisation du Marché donnez aux suivants, au profit du Relais pour la vie de la MRC de l'Érable, qui aura lieu le 13 juin 2020, la somme de 250 \$.

ADOPTÉE

20-03-104

Aide financière - Chorale de l'Église

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit versée une aide financière de 800 \$ à la Chorale de l'Église pour la tenue d'un repas pour les membres et leurs conjoints.

ADOPTÉE

20-03-105

Aide financière – Redistribution de l'excédent de l'activité Bar du Carnaval 2020

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le surplus de 778,73 \$ de l'activité bar du carnaval 2020 soit remis au Cercle des Fermières.

ADOPTÉE

20-03-106

Aide financière – Équipe Ville de Princeville au Relais pour la vie

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 100 \$ la Société Canadienne du Cancer pour l'équipe du Relais pour la vie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Coupe Canada Sani Marc – Desjardins - Refusé

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

- Plusieurs membres l'Union des producteurs agricoles, section Érable, sont présents pour suivre les développements relatifs à l'adoption de modifications au règlement 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies ;
- Monsieur Alain Rivard dépose au nom de deux personnes morales dont il est président, soit la Ferme Rivardale inc. et les Entreprises S.A. Rivard inc., une lettre contenant :
 - i) une demande de nettoyage des fossés le long du 7^e Rang Est et Ouest sur une distance de plus ou moins 1 km ;
 - ii) Un engagement des deux personnes morales à recevoir la terre résultant du nettoyage en question ;
 - iii) Une demande d'être tenu au courant des travaux afin d'assurer l'identification de drains.

20-03-107

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21 h 00.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire